

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2706**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option Baseball - Softball

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif premier degré de baseball - softball exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un support technique baseball ou softball dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans les pratiques de loisirs et des publics spécifiques dans tout type de pratique :

Il accueille, initie et perfectionne tous publics à la pratique du baseball ou du softball.

Il encadre les joueurs et l'équipe en compétition.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation, d'animation et de perfectionnement (enseignement et entraînement) :

Il encadre des projets d'animation et d'entraînement.

Il prépare les joueurs et l'équipe à la compétition.

Il encadre les joueurs en compétition.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à la structuration, au fonctionnement et au développement du club.

Il participe à la gestion prévisionnelle du matériel.

Il promeut la pratique du baseball ou softball en direction des établissements scolaires, des centres de loisirs et du grand public.

Capacités et compétences attestées :

1

Organiser la pratique sportive en fonction des objectifs : loisirs, jeu organisé, entraînement, compétition.

Éduquer les joueurs à l'hygiène et l'éthique sportive (diététique, dopage, respect de l'autre, santé etc.)

Gérer les joueurs et l'équipe en compétition : conseiller avant, pendant et après le match dans leur pratique en jeu, organiser la rotation des joueurs, adapter les tactiques en fonction de l'adversaire et du déroulement du match.

2

Mobiliser les connaissances de base en sciences humaines, appliquées aux activités physiques et sportives.

Maîtriser la spécificité technique et tactique du baseball ou du softball.

Organiser, animer et conduire des projets d'animation et d'entraînement en intégrant des cycles d'apprentissage et de perfectionnement adaptés au niveau, aux caractéristiques et besoins du public.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement.

Évaluer les qualités techniques et tactiques de l'équipe et des joueurs et déterminer les moyens pour les améliorer.

Évaluer les besoins des joueurs en relation avec le niveau de compétition.

Mettre en oeuvre les méthodes d'apprentissage et de perfectionnement, individuel et collectif liées à la pratique du baseball ou du softball.

Intégrer dans son animation le travail individuel et collectif sur les fondamentaux du baseball ou du softball et l'aménagement des règles du baseball ou du softball en partant du jeu libre et en introduisant progressivement les contraintes techniques.

Démontrer les éléments techniques et tactiques du baseball ou du softball.

Développer les facteurs contribuant à la performance, individuelle et collective, en mettant en oeuvre des programmes de préparation physique et psychologique du joueur et de l'équipe.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques et tactiques.

Intégrer dans son intervention la réglementation de la pratique du baseball ou du softball ainsi que les normes et mesures de prévention et de sécurité associées.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

3

Organiser une politique sportive au sein du club.

Maîtriser le contexte de son action (structure, environnement, législation etc.).

Exploiter différentes sources documentaires afin d'enrichir sa réflexion et son action.

Concevoir et mettre en oeuvre un projet pour l'équipe au niveau du club.

Créer, comprendre et gérer la dynamique de groupe.

Utiliser en toute sécurité, gérer et entretenir les installations et le matériel d'entraînement et de compétition (terrain, matériel de protection, petit matériel etc.).

Organiser et coordonner des actions de promotion et de développement de la structure : manifestations, stages, compétitions, portes ouvertes etc. .

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Educateur sportif ou entraîneur baseball ou softball
Animateur ou animateur sportif en baseball ou softball

Educateur territorial des APS (sur concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES 1er degré : - épreuve écrite portant sur les sciences humaines et biologiques.

- épreuve orale portant sur les 3 thèmes suivants : le cadre institutionnel, socio-économique et juridique ; la gestion, promotion et communication liées à ces activités ; l'esprit sportif.

Partie spécifique à l'option baseball - softball :

- Epreuves techniques composées d'un écrit comportant un sujet ou plusieurs questions portant sur l'histoire, l'évolution, la technique et les principes fondamentaux du baseball ou du softball ; d'une épreuve orale portant sur les statuts et règlements administratifs sportifs et médicaux de la fédération française de baseball et de softball, l'arbitrage et les règles de jeu.

- Epreuves pédagogiques composées de l'organisation, de la présentation et la conduite de tout ou partie d'une séance d'entraînement ; d'un entretien avec le jury portant sur le contenu technique et le déroulement de la séance.

- Epreuves pratiques composées d'une mise en situation dans une partie où les équipes et les joueurs devront s'exprimer sur des thèmes définis par le jury ; d'une épreuve d'exécution d'un certain nombre de difficultés techniques individualisées ou dans des formes de jeu à effectif réduit.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option baseball - softball, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 8 mai 1974 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.intercarif.com>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.ffbsc.org>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**